



Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 165-2 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 165 RELATIF AU LOTISSEMENT**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'un projet de règlement portant le numéro 165-2, modifiant le règlement numéro 165 relatif au lotissement a été déposé au conseil lors de la séance régulière du 12 avril 2021.

Des modifications seront apportées aux articles suivants :

- 4.6 Emprise des rues
- 4.8 Cul-de-sac
- 4.9 Règles d'exception

Ce projet de règlement sera présenté pour adoption à la séance ordinaire du 10 mai 2021 à 19 h 00, à la salle Arc-en-ciel, au 22, chemin de l'Arc-en-Ciel, Notre-Dame-de-Pontmain ou en visioconférence Zoom afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement et en obtenir copie au bureau de la Municipalité, situé au 5, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Pontmain, du lundi au vendredi de 7 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.

Donné à Notre-Dame-de-Pontmain, ce 13 avril 2021.

Sylvain Langlais
Directeur général/secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Langlais, résidant à Notre-Dame-de-Pontmain, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, en affichant 1 copie à l'endroit désigné par le conseil, entre 8 h et 16 h, le 13 avril 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13^e jour d'avril 2021.



Sylvain Langlais
Directeur général/secrétaire-trésorier